

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2025

Présidence : Corinne Baltar, Présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 mars 2025.
3. Communications de la Présidente.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 28/25– Rapport sur les comptes de l'année 2024
(M. Frédéric Stoll, 1^{er} membre).
6. Préavis N° 29/25– Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024
(M. Frédéric Stoll, 1^{er} membre).

7. Renouvellement des organes du Conseil :

Elections : du (de la) Président(e) et du (de la) Vice-Présidente
des scrutateurs et scrutateurs-suppléants
des membres, Président(e) et suppléants de la commission
de gestion.

8. Autres informations de la Municipalité.
9. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 18 membres sur 24 sont présents. Mme Sandra Van Olmen Ray ainsi que MM. Dominique Canna, Olivier Correvon, José-Antonio Vadillo et Claude Wüthrich sont excusés ; Mme Fabienne Steiner est absente.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2025 est **adopté à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.**

3. Communications de la Présidente

La Présidente Mme Corinne Baltar n'a pas de communication mais accueille avec plaisir un citoyen comme auditeur, en la personne de M. Richardet.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic M. Frédéric Rohner, relève le succès de la fête de la musique qui a eu lieu samedi 21 juin. Malgré les sueurs froides occasionnées par l'orage survenu dans l'après-midi et la concurrence de plusieurs manifestations comme la fête fédérale de gymnastique à Lausanne, environ 300 personnes ont participé aux festivités.

- Dans la foulée, *M. Rohner* nous annonce la tenue du traditionnel 1^{er} août à côté du temple de Montagny, avec repas, mais à nouveau sans feu d'artifice, dans un souci de réduire l'impact écologique et économique de ces engins pyrotechniques.

- *Le Syndic* nous rappelle que les sondages de géothermie auront lieu dans la commune vers la fin de l'été, comme indiqué dans le dernier bulletin

communal. Les propriétaires concernés, ont été ou vont être contacté par les promoteurs du projet.

- Suite à l'adoption du plan de quartier St-Georges par les communes de Montagny et Yverdon, une opposition a eu lieu à Yverdon par rapport à ce plan et un recours a donc été déposé devant le tribunal cantonal. La problématique touchant principalement des points sur le territoire yverdonnois, Montagny prendra la même position que la commune d'Yverdon par rapport à ce recours.

- *Le Municipal M. Eric Stoll* nous annonce la fermeture nocturne le 25 juin de la route à la hauteur du bancomat de la poste qui avait explosé l'année passée, afin de refaire la chaussée abimée suite à un accident de voiture.

- *Le Municipal M. Jean-François Ballif* nous donne des informations sur l'éclairage public : - une séance a eu lieu lundi dernier avec les responsables de la société Innov Energies, en charge de l'installation des luminaires, ainsi que M. Blum de chez Thol concept, notre conseiller chargé de superviser ce projet : il en ressort que les quelques cas particuliers de mâts restant à changer, ne l'ont toujours pas été, car nous n'avons toujours pas reçu les devis des fournisseurs pour le matériel nécessaire. Concernant la télégestion, c'est à dire le logiciel permettant de contrôler tout le système d'éclairage, cette partie est aussi en suspens, car la société Novaccess avec laquelle nous avons choisi de travailler, a actuellement des difficultés financières. Des solutions sont cherchées afin que le logiciel puisse être repris par d'autres sociétés. Nous sommes donc en attente d'une solution, mais espérons tout de même une mise en service d'ici la fin de l'année.

- *Le Municipal M. Pierre-Alain Lunardi*, nous annonce la rencontre demain soir, avec les membres du comité de direction de l'ASIGE (Association scolaire intercommunale Grandson et environ), et la commune de Giez, pour discuter du projet scolaire sur la commune de Montagny. Une discussion est en cours pour savoir si un collège primaire de seize classes sera construit à Montagny, avec fermeture du collège de Giez, ou le maintien des quatre classes de Giez et la construction d'un collège de douze classes à Montagny. La décision finale devrait être prise cet automne et le projet devrait voir le jour à l'horizon 2030-2032.

5. Préavis 28/25 – Rapport sur les comptes 2024

M. Frédéric Stoll nous lit le rapport de la commission de gestion composée de Mme Fabienne Steiner et de MM. Christophe Martin, Pascal Iuliano, Marcel Halter et de lui-même.

Alors que le budget prévoyait une perte Fr. 559'221.00, les comptes 2024 bouclent finalement avec un bénéfice de Fr. 467'044.35 avant amortissements et attributions aux fonds de réserve. La commission nous donne différents éléments sur cet état de fait. Si elle est satisfaite de cet exercice qui a permis diverses attributions à des fonds de réserve pour terminer avec un résultat final de Fr. 57.57, elle souligne qu'une part importante des éléments ayant permis ce résultat positif, sont liés à des événements ponctuels (droits de mutation immobilier et participation à la cohésion sociale), qui ne se reproduiront pas chaque année. Même si la situation financière de la commune est saine à première vue, il semble à la commission, nécessaire de rester prudents par rapport aux dépenses à réaliser à l'avenir.

Compte tenu de ce qui précède, la commission propose dans ses conclusions, d'adopter les comptes communaux 2024 tels que présentés.

Les comptes étant mis en discussion point par point, ils suscitent quelques questions :

- Au chapitre 112 «Dons et cotisations», *M. Cyril Jeanneret* aimerait savoir s'il y avait une raison particulière pour financer le rallye FVJC de Bioley- Ogens. *Le Syndic M. Frédéric Rohner* lui répond que c'est pour favoriser une manifestation relativement proche de chez nous.

- Au chapitre 35 «Bâtiments», *M. Christian Cochet* s'étonne de la facture d'électricité élevée pour certains bâtiments communaux comme le temple : cela concerne-t-il des frais de chauffage ? *Le Municipal M. Pascal Tétaz* lui répond que nous consommons effectivement énormément d'électricité pour le chauffage du Temple, car il s'agit d'une vieille installation électrique. Cela fait partie d'une réflexion globale que nous devons avoir par rapport à ce bâtiment de même que pour la maison de commune. Il s'agira de trouver des solutions adéquates.

- *M. Jean-Claude Deriaz* a plusieurs questions ou remarques : Chapitre 42 «Urbanisme» : - à quoi correspondent les Fr. 30'000.-- de remboursement de tiers budgetés ? *Le Municipal M. Pierre-Alain Lunardi* lui répond qu'il s'agit des études mandatées par la commune pour la zone de Chamard et refacturées aux propriétaires ; en l'occurrence, ces études n'ont pas eu lieu en 2024.

Chapitre 81 «Service des eaux» : comment s'explique la grande différence de la vente d'eau budgetée à Fr. 410'000.-- et les Fr. 282'901.35 comptabilisés aux revenus : *Le Municipal M. Eric Stoll* lui répond qu'il y a eu moins de consommation d'eau que prévue pour les serres dans les marais. De plus, nous avons eu un manque à gagner en raison d'importantes pertes d'eau (55000 à 60000 m³) à la fin 2024, suite à la rupture d'une grosse conduite ; à Fr. 2.20 le m³, cela représente vite un gros montant.

Concernant le bilan, *M. Deriaz* souhaiterait que le Conseil puisse recevoir une liste à jour des placements du patrimoine financier, de même que pour les investissements du patrimoine administratif. *Le Municipal M. Pierre-Alain Lunardi* lui répond qu'un document est en cours de préparation et sera transmis comme information avec l'arrêté d'imposition pour le prochain Conseil du mois d'octobre.

M. Deriaz relève une petite erreur au chapitre 14 «investissements du patrimoine administratif» : - il est de Fr.0.00 à la page 41 et Fr. 1.00 à la page 42. Il en est de même pour le chapitre 16 «subventions et participations». *M. Pierre-Alain Lunardi* en prend note et souligne qu'avec le budget 2026, on passera au système MCH2 et nous profiterons d'uniformiser ce qui doit l'être.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 d'adopter les comptes communaux 2024 tels que présentés

est accepté à **l'unanimité** des membres présents.

6. Préavis 29/25 – Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024

M. Frédéric Stoll lit le rapport de la commission composée des mêmes membres que précédemment.

La commission n'a aucune observation particulière sur ce rapport qui présente de manière claire et synthétique les faits marquants de l'année écoulée dans notre commune, et propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion étant ouverte, *M. Jean-Marc Cochet* aimerait comprendre par rapport à la station d'épuration, le fait que la facture finale diminue si le volume d'eau traité a été supérieur ! *Le Municipal M. Eric Stoll* explique que la ville d'Yverdon a fait une ristourne par rapport au gros volume d'eau traité en raison de l'année 2024 pluvieuse, ce qui a induit moins de micropolluants à traiter.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024

est accepté à l'unanimité des membres présents.

7. Renouvellement des organes du Conseil

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement et c'est par applaudissements qu'ont été renouvelés ou élus aux postes de

Présidente : **Mme Corinne Baltar**

Vice-Présidente : **Mme Marylène Bocherens**

Scrutateurs : **Mme Fabienne Steiner et M. Christophe Martin**

Scrutateurs-suppléants : **MM. John Cochet et Cyril Jeanneret**

Commission de gestion : Selon notre système de tournus, *M. Frédéric Stoll* quitte la commission et *M. Olivier Hirt* a été élu suppléant.

Présidente : **Mme Dominga Leuenberger**

Membres : **M. Pascal Iuliano**

Mme Fabienne Steiner

M. Christophe Martin

M. Marcel Halter

Suppléants : **MM. Michel Wanner et Olivier Hirt**

8. Autres informations de la Municipalité

Il n'y en n'a pas.

9. Interventions individuelles et divers

- *M. Cyril Jeanneret* aimerait savoir ce qu'il en est, par rapport aux finitions des alentours de la place de jeux : *le Municipal M. Pascal Tétaz* informe que ce sujet a été un peu mis en attente, tant d'un point de vue financier, que pour décider s'il est préférable de clôturer cet endroit avec une barrière ou une haie. D'autre part, nous avons malheureusement dû déplorer des déprédations à la place de jeux des petits, ce qui a engendré des frais de réparation. Un préavis sera présenté au Conseil lorsque la Municipalité aura fait son choix pour la finalisation de cette place de jeux. *Le Syndic M. Frédéric Rohner* déplorant

fortement de tels actes de déprédations, informe qu'une mise à ban a été décidée et qu'un couvre-feu sera établi à 21h30.

- *M. Philippe Meylan* déplore de devoir ramasser des déchets partout le long des chemins, phénomène encore amplifié depuis l'introduction des sacs taxés «Léo», et demande si une solution se dessine pour la déchetterie verte et tout les détritiques que l'on retrouve partout en bordure de champs et de chemins. Arrivera-t-on un jour à maîtriser tout ça ?

Le Municipal M. Eric Stoll, déplore bien sûr ce phénomène et regrette qu'en raison du comportement déplorable d'une minorité de personnes, nous en arriverons peut-être à devoir fermer cette déchetterie verte ! La discussion se poursuivant sur ce sujet, il en ressort qu'il ne faudrait pas nous punir nous-même en fermant cette déchetterie, mais plutôt limiter son accès aux habitants. Des réflexions ont actuellement lieu, et peut-être que nous en viendrons à un système de carte ou de badge pour avoir accès à la déchetterie verte et à la déchetterie du centre du village. Mais malheureusement, tout cela n'empêchera pas les déchets sauvages ! Des idées sont encore données pour lutter contre ce fléau, comme de mettre des panneaux mentionnant des amendes salées pour toute personne prise sur le fait ! A suivre....

Le Municipal M. Pierre-Alain Lunardi remercie le Conseil pour l'acceptation des deux préavis et informe que la Municipalité a brillamment remporté un tournoi de pétanque organisé entre 18 communes, et c'est donc à Montagny d'organiser le prochain, qui aura lieu le 22 août à la place de jeux.

La parole n'étant plus utilisée, la séance est close à 21h00 en invitant l'Assemblée au souper annuel qui va suivre .

La Présidente

La Secrétaire

Corinne Baltar

Anne-Marie Forchelet